

Article 959

KG DARJ 1st flush ROHINI MOONLIGHT 2025 – Grand Cru (0.250g)

Crée le 25 mars 2025

Modifié le 1 octobre 2026

Code barres : 3259920009595

Type code barre : EAN 13

Réf. douanière : 09024000

Pays d'origine : INDE

Produit : THE NOIR

Date de Durabilité Minimale : 3 ANS



3259920009595



Information produit

Thé noir

"Thé noir Orthodoxe"**Origine (*)** INDE**Aspect de la feuille** Grandes feuilles torsadées de couleur vert avec des pointes duveteuses**Aspect de la liqueur** Cuivrée vert brillant**Goût de la liqueur** Douceur et notes fraîches et fleuries de fruits à noyau et d'orchidée.**Ingrédients**

Thé noir (Camellia sinensis)

Température : 85°C

Infusion : 3-3,5 minutes

Validé par : E.J.L. le 25/03/2025

Cibles bacteriologiques

Flore Aerobie mesophile (Micro-organismes aerobies a 30°C): $\leq 10^7$ UFC/g ; Salmonella spp: Absence dans 5*25g ;Thes : Escherichia Coli: $\leq 10^2$ UFC/g ; Levures / Moisissures (a 25°C) : $\leq 10^4$ UFC/g.PAI : Escherichia Coli: $\leq 10^3$ UFC/g ; Levures / Moisissures (a 25°C) : $\leq 10^5$ UFC/g.

Residus de pesticides et contaminants

Conforme au reglement (CE) N°396/2005 et ses annexes et au reglement (UE) 2023/915 propre a la consommation humaine.

BIO : Conforme au reglement d'execution (UE) n° 2021/1165, propre a la consommation humaine.

Traitement par irradiation

Non.

Statut allergenes

Ne requiert pas un etiquetage relatif a la presence d'allergenes au sens du reglement INCO (UE) n° 1169/2011 du Parlement Europeen, (Concernant les informations sur les aliments a destination des consommateurs).

Notre site de production est garanti sans allergene. Cependant, malgre toutes nos precautions, nos matieres premieres peuvent contenir des traces fortuites de fruits a coque et d'arachide.

Statut OGM

Ne requiert pas un étiquetage relatif à la présence d'O.G.M. au sens des règlements CE 1829/2003 et CE 1830/2003

Condition de stockage

Abri de l'air, de la lumière et de l'humidité.

Réglementation générale

Le produit est conforme à la réglementation européenne. Hors pays européens, il incombe au client de s'assurer la conformité du produit pour l'emploi concret prévu dans le pays donné, la capacité de mise sur le marché et l'étiquetage conforme dans le respect de toutes les prescriptions légales en vigueur et, si elles existent, des réglementations et des directives afférentes dans le pays donné.

() : " pour garantir une qualité constante de thé, les origines des matières premières peuvent varier "*